

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



UN COMITÉ NATIONAL d'entente et d'action agricole, parmi lequel nous relevons les noms de MM. Fernand David, Victor Boret, A. Massé, J.-H. Ricard, Astier, Brancher, Vimeux, etc., vient d'être constitué à Paris, par la Fédération nationale de la Mutualité et de la Coopération Agricole et la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture.

NOTRE BALANCE COMMERCIALE est en déficit croissant, ainsi qu'en témoigne la statistique publiée par la direction générale des Douanes. L'excédent des importations sur les exportations se chiffre à plus de 3 milliards 222 millions de francs, rien que pour les trois premiers mois de 1933. Quand cesserons-nous d'acheter au lieu de vendre ?

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ÉLEVAGE : M. Lotz, président de l'Office agricole départemental du Morbihan, vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de l'élevage, en qualité de représentant des Chambres d'Agriculture et en remplacement de M. de Rougé, sénateur de Maine-et-Loire, décédé.

« VOL AU VENT », le cheval Vendeur, bien connu dans la région Nantaise, a battu le record du monde de saut en hauteur, le 10 Avril, au Concours Hippique de Paris. Monté par le lieutenant de Castries, il réussit à sauter 2 m. 38. Le précédent record, en 1907, revenait à « Conspiration » qui avait franchi la barre à 2 m. 35.

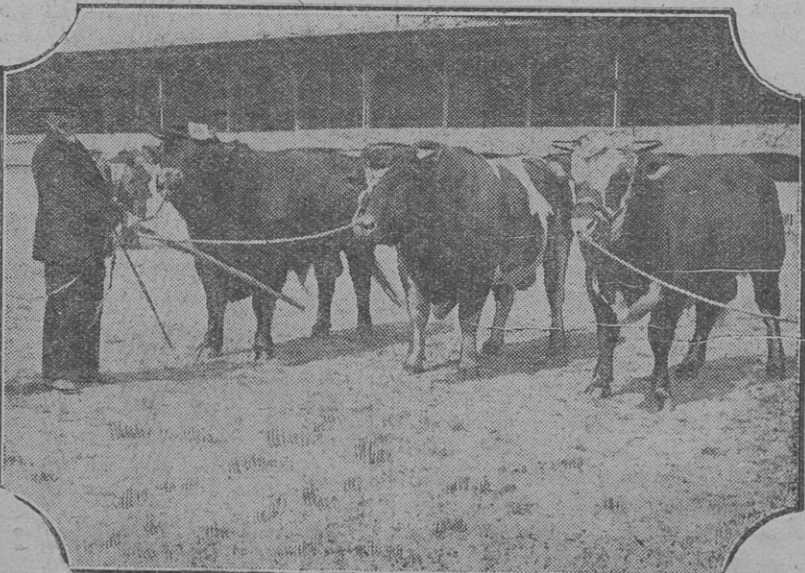
TRAITEMENT DU LIN : Deux inventeurs belges, MM. Deleu et Faut, ont mis au point de nouveaux procédés de rouissage-teillage du lin et de toutes fibres textiles. Une société française vient d'aménager une importante usine à Pont-Au-Thou (Eure) qui produira, dès le mois de mai, une filasse de lin, plus souple et plus résistante et dont le prix de revient, avec ce procédé, sera de 50 % inférieur, et le rendement 50 % supérieur.

Les Arbres fruitiers sont en fleurs

C'est le moment d'effectuer les traitements contre la tavelure, contre le ver des fruits, si l'on veut récolter des fruits parfaitement sains. Nous rappelons que l'on peut efficacement combattre, simultanément, ces deux ennemis de nos vergers avec la Bouillie Bordelaise (2 kilos de sulfate de cuivre, 1 k. 500 de chaux) additionnée d'Arséniate de chaux ou de plomb (1 kilo).

Trois traitements sont nécessaires : Le premier à la floraison, c'est-à-dire maintenant ; Le deuxième vers la fin de la floraison ; Le troisième quinze jours après le second.

Trois remarquables Taureaux Maine-Anjou



Ces trois taureaux sont les trois frères. Sur notre photo, à gauche et à droite les deux taureaux de M. Gerisier Jean, Le Pont, Soudan, plusieurs fois primés. Au milieu, le taureau de M. Maingnet et M. Lefrançois, de Nozay, prix de Championnat, paru dans notre dernier Bulletin.

Comment allons-nous soigner nos Vignes en 1933

Evidemment, si nous abordons une année absolument sèche comme le fut celle de 1893, aucun traitement ne sera nécessaire. Si l'été est humide comme ceux de 1931 et 1932, ce sera l'apre lutte habituelle pour sauver sa récolte.

Les deux années qui viennent de passer nous ont été précieuses, comme ne manquera pas de le dire humoristiquement notre bon ami M. Moreau, du laboratoire d'Angers. A cause de l'extrême virulence des maladies, elles nous ont permis de nombreuses expériences, d'utiles remarques.

Pour le mildew, nous ferons bien d'adopter la méthode de la Station du Maine-et-Loire (Moreau et Vinet), celle des traitements d'assurance. Aux deuxième, troisième et quatrième sulfatages, nous ne pulvérisons pas assez de liquide ; il faudrait répandre quatre barriques à l'hectare, nous n'en mettons pas deux. Et comme à ce moment les grappes sont encore apparentes, il faut viser à les atteindre, à bien les induire, à les baigner de solution. Nous aurons alors contracté une sérieuse assurance contre le blanc et le noir de la grappe qui durera toute la saison.

Mieux vaut être prodigue de liquide à ce moment, cela permet d'être plus averse ensuite. Lorsque le cœur du cep est bien immunisé, le mildew est en somme moins dangereux pour le reste.

C'est à ce même moment des traitements d'assurance que violent et pondent les papillons de cochyliis et d'eudemis de première génération. Si on veut en combattre les larves, on additionne notre bouillie cuprique de sels d'arsénite : arséniate de plomb ou arséniate de chaux. Les essais que nous avons fait nous ont montré que les bonnes arsénites de chaux sont aussi efficaces que celles de plomb, elles ont l'avantage de mieux se mélanger à la bouillie bordelaise, à cause de leur densité qui est la même, et... de coûter moitié moins cher. Il faut bien choisir la marque de l'arséniate de chaux, parce que quelques-unes occasionnent les brûlures des jeunes rameaux. Il y en a heureusement qui présentent des garanties absolues et qui, essayées l'année dernière sur une grande échelle, n'ont amené aucun accident.

Comme drogue combinant l'arsénite et le cuivre, le Comice de Vertou a employé depuis plusieurs années avec succès une combinaison de cuivre et d'arsénite colloïdale, le Noprasène. C'est un remède allemand fort efficace, son action est certaine, et contre le mildew et contre les insectes. Il a l'inconvénient d'être plus cher qu'un mélange de bouillie bordelaise — arséniate de chaux. Il garde, à cause de son efficacité, des ferveurs de son emploi.

Lorsque nous aurons fait nos traitements d'assurance, on fera bien de procéder, au moment de la fleur, à un ou deux poudrages à la poudre cuprique riche. Ceci pour éviter le blanc et le noir des grappes à la chute du chapeau floral. Puis nous procéderons :

rons aux sulfatages de juillet pour conserver nos feuilles ; mais nous serons tranquilles pour les raisins. Enfin, pour les personnes qui ont du Pinot, du Colombar ou tout autre plant sensible à l'oidium, les solutions de soufre colloïdaux (sulsol), qui se mélangent à la bouillie bordelaise et permettent de combiner deux traitements en un seul, sont très à conseiller. La preuve de leur efficacité est faite désormais.

Cette année, afin de vulgariser les traitements à l'arsénite, l'Office Agricole Départemental, 33, rue de Strasbourg, a consacré d'importants crédits qui seront distribués sous forme de ristourne aux viticulteurs qui auront fait des traitements insecticides. Il suffira que ceux-ci adressent à l'Office la facture, régulièrement, de leur achat d'arsénite pour qu'ils reçoivent en fin de campagne un mandat sur le Trésor, qui viendra, proportionnellement au montant des achats faits, diminuer leurs dépenses.

Il en sera de même pour les viticulteurs qui auront acheté des pulvérisateurs à haute pression et à air comprimé pour les traitements soulagés aux insecticides. Ces appareils, à dos, qui laissent une main libre, sont indispensables à ceux qui voudront traiter les insectes en juillet, à la deuxième génération de papillons.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Les Agriculteurs et la Conférence mondiale de Londres

Les délégués des agriculteurs, convoqués d'urgence par le Comité National Agricole de la Protection Douanière et des Traités de Commerce constitué par la Confédération Nationale des Associations Agricoles, se sont réunis le 12 avril. Ils ont examiné les conditions dans lesquelles la Conférence Economique et Monétaire Mondiale est préparée. Ils ont adopté l'importante déclaration ci-après :

« Le Comité prend acte que les conversations ouvertes par la délégué de M. Herriot, à Washington, n'engageront pas la France et ne préjugeront en rien de la position qu'elle adoptera à la Conférence de Londres.

« La France, dont les surfaces cultivées sont inférieures de 3 millions d'hectares (dont 1.500.000 hectares pour le blé seulement) à celles d'avant-guerre, n'est pas responsable de la surproduction agricole mondiale, cause de la crise générale. Le commerce extérieur de la France a atteint, en 1932, 71.045.000 tonnes contre 66.295.000 tonnes en 1913 ; la France n'est pas responsable du marasme du commerce mondial. En 1932, pour 100 francs de produits français exportés, la France a importé 175 francs de marchandises étrangères ; l'excédent des importations sur les exportations dépasse 10 milliards de francs ; la France n'est pas à l'avant-garde du protectionnisme.

« La seule collaboration que la France peut donner à l'effort de redressement économique est de maintenir, au profit de ses clients, un marché réduit, mais un marché sain et qui paye encore ses fournisseurs. « Les agriculteurs affirment le droit et le devoir absolu du pays de sauvegarder les forces productives diminuées de son agriculture, base de sa vie économique et sociale. Un nouvel effondrement des prix agricoles sur le marché international serait la conséquence inévitable des mesures proposées par les experts des gouvernements, en particulier la réduction de la protection tarifaire et l'abandon des contingents et précipiterait la ruine de l'agriculture.

« Le pays peut choisir, mais il doit mesurer les conséquences sociales d'un désastre agricole, s'attendre aux troubles qui en résulteraient et comprendre que la force pourrait ne plus suffire à assurer la sécurité intérieure. »

Un Brin de Causette...

Le dimanche, quand c'est que vous avez un heure à perdre, allez dans faire un tour à vot' Mairie, jeter un coup d'œil sur le « Journal Officiel ». C'est ben rare si vous y trouvez point quelque chose pour vot' gouverneur, ou pour vous défendre la rate, en bonne rigolade, tout la résiée avec vos amis.

A tout hasard, j'en ouvre le numéro du 14 avril 1933, où c'est qui a une loi « portant ouverture d'un crédit de 1.700.000 francs pour participation du Ministère de l'Éducation Nationale aux frais des trois grandes opérations scientifiques internationales ». Diab ! Y s'agit point encore d'une excursion dans la lune, mais de l'année poulaire internationale (atchoum !) de la détermination des longitudes et de l'éclipse totale du soleil ! Allez dans y comprendre quelque chose ? — Si, y aura 1.700.000 francs qui vont s'éclipser pour de bon...

Dans le même « Officiel » y a quelque chose de fort intéressant pour les paisans, les « Allocations de la caisse de solidarité en faveur des victimes des calamités agricoles ». Chouette, alors ! y aura pu à se faire de bile si qui vient des orages, des coups de grêle, des inondations, des invasions de pou de San José... on passera, avec le sourire, à la Caisse. Et pis surtout c'est très simple, point de formalités administratives : Dans le délai de dix jours au plus, le sinistré déposera ses déclarations à la Mairie, en double exemplaires... le Maire transmettra au Préfet... le Préfet au Ministre... le Juge de Paix remettra les rapports au chef d'arrondissement qui les remettra aux Experts... Pis, le Ministre de l'Agriculture fixera, sur le vu de l'expertise et s'il y a lieu de la contre-expertise, après avis de la Commission plénière des calamités agricoles et conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel pris en application de l'article 139 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article 6 du décret du 22 octobre 1932 (atchoum !) le montant de l'allocation de solidarité... Après tout ça, pour la Saint Sylvestre, p'tête ben que le sinistré touchera 49 fr. 57 centimes ou quelque chose d'approchant, en francs-papier comme de juste !

Dans l'« Officiel » du 15 avril l'est question du « Budget de l'Institut des Recherches Agronomiques, pour l'exercice 1933 ». Dans c'administratif, comme dans tout les autres, les comptes sont équilibrés, balancés, équilibrés au poil, tout est calculé. Le budget prévoit :

Recettes : 13.949.140 francs.
Dépenses : 13.949.140 francs.

Parmi les « dépenses ordinaires », on peut lire au tableau : Personnel administratif, traitements : 497.000 fr.

Indemnités, 62.580 fr. — Personnel auxiliaire, traitements : 2.807.075 fr.

Personnel titulaire des Stations : 4.409.600 fr. Indemnités diverses : résidences, charges de famille, assurances sociales, indemnités de chauffeurs, secours, etc... 500.000 fr.

Personnel auxiliaire : mêmes indemnités de chauffeurs, etc... 288.870 fr.

Soit pu de 9 millions pour le personnel et indemnités de croque-nois, même quand y restent en place sur leur chaire !

N'allez point croire que ce soye une invension, ou une rigolade du père Jeannot. C'est la vérité vraie, puisqu'elle est écrit en toutes lettres au Journal Officiel.

Après les indemnités de croque-nois, pour les recherches agronomiques et le crédit de 1.700.000 francs pour l'éclipse totale du soleil, y a pu qu'à tirer l'échelle ! Mais surtout n'oubliez point de passer à la Caisse des calamités agricoles, en cas de tremblement de terre !

maître jeannot

BIENTOT...

Un nouveau et dramatique feuilleton, écrit pour nos lecteurs et charmantes lectrices, qui les passionnera ?

Les Primes aux Blés indigènes

Le Journal Officiel du 15 avril a publié la loi autorisant le ministre de l'Agriculture à allouer des primes dans la limite de 20 millions de francs en vue d'encourager l'emploi des blés indigènes pour des usages autres que l'alimentation humaine et la fabrication de l'alcool.

En voici le texte :

Article premier. — Le ministre de l'Agriculture est autorisé à engager, jusqu'au 31 décembre 1933, dans la limite d'une somme de 20 millions de francs, les dépenses nécessaires pour le paiement de primes destinées à encourager l'utilisation des blés indigènes à des usages autres que l'alimentation humaine ou la fabrication de l'alcool. Les blés qui bénéficieront de ladite prime devront être employés ou destinés préalablement à leur emploi sous le contrôle des fonctionnaires habilités à cet effet par le ministre de l'Agriculture.

Les primes de dénaturation ne pourront être versées aux industriels et commerçants que sur justification de leur paiement préalable aux producteurs.

Art. 2. — Un décret contresigné par le ministre de l'Agriculture, le ministre des Finances et le ministre du Budget déterminera les conditions d'application de la présente loi, notamment les blés auxquels pourra s'appliquer la prime, le taux de celle-ci et les mesures de contrôle applicables.

Art. 3. — Toute infraction aux dispositions du décret visé à l'article 2, en ce qui concerne les conditions que devront remplir les blés auxquels pourra s'appliquer la prime, sera punie des peines édictées par l'article premier de la loi du 1^{er} décembre 1929.

Art. 4. — Les résultats de l'opération autorisée par la présente loi seront publiés au Journal Officiel dans le mois qui en suivra la clôture.

Art. 5. — L'article premier de la loi du 26 janvier 1933 est complété comme suit :

« Les quantités de blé faisant l'objet des opérations visées ci-dessus pourront s'élever à 5 millions de quintaux.

La clause de résiliation devra permettre de rester dans la limite du crédit de 300 millions de francs visé ci-dessus.

« Pourront en outre être engagées sur ledit crédit de 300 millions de francs, après épuisement du crédit ouvert par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1933, les dépenses supplémentaires nécessaires par le paiement des primes d'entretien du stock de 5 millions de quintaux, dont la constitution est autorisée par le présent article. »

Art. 6. — L'alinéa premier de l'article premier de la loi du 1^{er} décembre 1929, modifié par la loi du 19 juillet 1932, est ainsi complété :

« Ce décret pourra également fixer la quantité minimum de blé indigène reporté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1933 que les meuniers devront obligatoirement mettre en mouture. »

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Le Pou de San-José

Interdiction d'entrée et de transit des plantes, parties de plantes et fruits, susceptibles d'introduire en France le pou de San-José.

Le libellé de l'article 2 du décret du 8 mars 1932 est remplacé par le suivant :

L'importation en France des produits visés à l'article précédent, mais originaires et en provenance de pays autres que ceux frappés de l'interdiction portée à ce même article, n'est autorisée que si les envois sont accompagnés d'une attestation de l'autorité administrative compétente du pays d'origine indiquant le lieu de production. S'il y a lieu, des arrêtés du ministre de l'Agriculture indiqueront les plantes et parties de plantes pour lesquelles cette attestation n'est pas exigée.

LE MAGNIFIQUE EFFORT DE NOS AVICULTEURS

Notre VII^e Exposition internationale d'Aviculture de Nantes s'est déroulée dans le vaste cadre du Champ de Mars, du 13 au 17 avril, et a remporté un succès sans précédent. Alors que l'an dernier elle groupait 1.700 animaux et s'était classée immédiatement après celles de Paris et Lille, nous avons eu cette année plus de 2.400 sujets, ce qui constitue un record et classe Nantes en tête de toutes les expositions de province. Ceci est pour notre Aviculture de la région de l'Ouest une éclatante victoire.

Le Concours de ponte, qui a réuni plus de 200 pondeuses de différentes races, a été pour les aviculteurs et visiteurs une manifestation unique sur laquelle nous reviendrons. A ce concours étaient adjoints une démonstration d'élevage industriel, qui permit d'admirer toutes les phases de l'aviculture (incubation dans une couveuse mammoth ; élevage des poussins en élevages ordinaires et en élevages à batterie ; évolution des pondeuses dans un poulailler industriel muni des derniers perfectionnements) et une Exposition de volailles mortes.

Quant à l'Exposition des oiseaux de volière — de loin la plus importante de France — elle a attiré une foule de visiteurs et obtenu un gros succès.

Avant de mentionner ici les noms des exposants, lauréats du Concours, nous sommes heureux de féliciter tous les organisateurs, parmi lesquels : M. Launey, le nouveau et sympathique président de la « Société Avicole de l'Ouest » et du « Syndicat des Aviculteurs de la région nantaise » ; M. Robin, l'actif et très dévoué secrétaire général ; Mlle Mercier, MM. Pineau et Cussonneau, vice-présidents de la Société ; MM. Oblig, Plessis, Simon ; Mmes Seigneuret et Leblat ; Commandant Ayme, MM. Grimonprez, Cussonneau, Chéreau, etc., membres du Conseil. Désormais, nos deux Sociétés avicoles (l'une au but sportif et l'autre au but industriel) seront donc réunies sous la même présidence, celle de M. Launey, et cette union, cette concentration des efforts, cette unité de direction donnera une nouvelle impulsion à notre Aviculture régionale, déjà florissante.

Nos adhérents connaissent les remarquables résultats obtenus par le Syndicat des Aviculteurs de la Région nantaise, qui, grâce à son animateur, le Commandant Ayme (aujourd'hui connu de tous les aviculteurs d'Europe) a réussi en moins de deux années à grouper une quarantaine d'élevages, formant un bel effectif de 15 à 20.000 pondeuses et dont les sociétaires doivent se soumettre à une règle très stricte pour la vente des œufs, garantis frais et sains. Le Commandant Ayme, nos lecteurs s'en souviennent, fut aussi l'instigateur et le vulgarisateur d'un nouveau procédé d'alimentation, pour les animaux de basse-cour, à l'aide de boulettes spéciales, qui sont employées actuellement aux quatre coins du monde par les meilleurs éleveurs.

Nous ne décrivons pas l'Exposition avicole, chacun ayant pu admirer, tout à son aise, les magnifiques sujets. Si les Gâtinaises, les Bresses noires, les Wyandottes blanches, les Leghorns, les pouter mâles, les nombreux pigeons et lapins ont fait l'admiration des milliers de visiteurs, le clou de l'Exposition revient, sans conteste au « CANARD NANTAIS ». Les Parisiens, les étrangers et les Nantais connaissent bien jusqu'à présent ce délicieux canard, pour l'avoir savouré sur un canapé de petits pois, de lard ou autres légumes du pays... mais ce canard n'était à proprement parler qu'un bâtard, qu'un parent pauvre, sans titre de noblesse, puis qu'il n'avait pas de standard et n'était pas officiellement reconnu.

Nos lecteurs apprendront avec joie que c'est désormais chose faite, qu'un standard complet a été établi et présenté à l'acceptation de la Commission supérieure des Standards. Le « canard Nantais » a reçu, comme consécration de ce baptême, le Prix du Président de la République. Nous n'aurons plus de « canard enclaué » et celui-ci, grâce à la finesse de sa chair et à sa précocité, figurera en bonne place sur toutes les tables de gastronomes.

Certains éleveurs bien connus au sud de notre département ont reçu commandes de un million de « canards nantais », livrables du 15 avril au 31 juillet 1933, à Paris, dans divers grands centres et à l'étranger. Ces canards devront peser de trois à quatre livres et seront vendus environ au prix de 9 fr. la livre.

Un bel avenir s'ouvre donc pour nos éleveurs, nos agriculteurs. A eux de savoir en tirer partie. Puisse cette belle Exposition les y encourager et les mettre sur la bonne voie !

R. FAIVRE.

PALMARÈS de l'Exposition d'Aviculture

GRAND PRIX DE L'EXPOSITION

Un vase de Sèvres offert par M. le Président de la République, à l'exposant qui a obtenu un Grand Prix d'Élevage avec le plus grand nombre de points : Hors Concours 1933, M. Cussonneau, Cravatés chinois ; 1933-34, M. Cibot, Bresse noire ; M. Grollier Robert, Canards nantais.

GRAND PRIX D'ELEVAGE

Races françaises : M. Cibot, Bresse noire, Races étrangères : M. Hirault, Hambourg croisé doré. Races naines : M. Cussonneau, Scotch grey nain. Pigeons utilité : M. Plessis, Mondains français, Pigeons fantaisie : M. Cussonneau, Cravatés chinois bleus, Lapins, 1^{er} groupe : M. Grimonprez, Angora bl. industriel, Lapins, 2^e groupe : M. Grollier Robert, Canards nantais, Dindons, Coles et Pintades : Mme Bodinier-Poché, oies de Toulouse.

PRIX D'HONNEUR PARQUETS

Races françaises : M. Cibot, Bresse noire, Races étrangères : M. Arbouin,

Notre dernier Concours de Bovins



Un instantané du Champ de Mars, pendant les opérations du Jury, pour la Race Maine-Anjou. Le classement définitif fut long et laborieux, étant donnée la quantité de très beaux sujets.

Wyandotte blanche, Races naines : M. Cussonneau, Scott grey nain. Pigeons utilité : M. Clavier, Carneau, Pigeons fantaisie : M. Agaisse, Satin barré, Lapins 1^{er} groupe : M. Quesnon, Angora blanc, Lapins 2^e groupe : M. Pineau, Castor, parquets grises. Indes, Mme Bodinier-Poché, pintades, Canards : Mme Bodinier-Poché, Rouen d'Amérique, Dindons : Elevage Port-Bossino, Oies : Mme Bodinier-Poché, Toulouse, Oiseaux de volière : M. Jussoneau, Merle Spré, ...

Combattants Indiens Nain. — 1^{er} prix (parquets), 1^{er} et 2^e prix (coqs et poules), M. Agaisse. Nagasaki Blanc Queue Noire. — 2^e prix (poules), M. Agaisse. Pékin Perdrix. — 1^{er} prix (coqs), Mme Bodinier-Poché. Scott Grey Nain. — 1^{er} et 2^e prix (parquets coqs et poules), M. Cussonneau. Sabot Nain Argenté. — 1^{er} prix (coqs), Mme Bodinier-Poché et M. Agaisse ; 1^{er} prix (poules), M. Agaisse ; 2^e prix, Mme Bodinier-Poché. Sabot Noir. — 2^e prix (coqs), 1^{er} prix (poules), M. Agaisse. Sabot Pailleté. — 2^e prix (poules), M. Agaisse. Gantoise Naine. — 1^{er} prix (coqs), 2^e prix (poules), M. Robin Roger. PIGEONS DE RAPPORT Mondains unicolores. — 2^e prix (mâles et femelles), M. Plessis. Mondains tachés. — 1^{er} prix (parquets), 2^e prix (mâles), 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Plessis. Mondains divers. — 1^{er} prix (mâles), M. Plessis ; 1^{er} prix (femelles), M. Quesnon ; 2^e prix, Mme Robin. Gier. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), 1^{er} prix (femelles), M. Meignan. Carneau Rouge Zain. — 1^{er} prix (parquets), M. Clavier ; 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), Docteur Ramé. Lynx de Pologne Vol Blanc. — 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles) Docteur Ramé. Lynx de Pologne Barré. — 1^{er} prix (mâles), M. Châtelier ; 2^e prix, M. Agaisse ; 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse. Strasser. — 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), Docteur Ramé. Romain Bleu. — 1^{er} prix (mâles), Docteur Ramé ; 2^e prix (femelles), M. Agaisse. Romain Fauve. — 1^{er} prix (mâles), 1^{er} prix (femelles), Docteur Ramé. Romain Rouge. — 1^{er} prix (mâles), et femelles), Docteur Ramé. Romain Chamois. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Docteur Ramé. Romain Noir. — 1^{er} prix (mâles), Docteur Ramé ; 2^e prix, Mme Sabouraud. Montauban papillonné. — 2^e prix (mâles) et 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse. Huppé de Soult. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Dubreuil. PIGEONS DE FANTAISIE Boulant Gantois Bleu. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Chéné-Durand. Grand Boulant Hollandais papillonné. — 2^e prix (mâles) et 1^{er} prix (femelles), M. de Jourdan. M. de Jourdan obtient également les premiers et seconds prix dans les catégories Boulant Hollandais rouge, blanc, Macot ; Boulant Holl Kropper blanc ; Boulant Boteine harnaché Staval ; Boulant Brunner noir ; Cravaté français blanc Macot ; Cravaté Tunisien noir et blanc. Cravaté Tunisien bleu. — 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse ; 2^e prix, M. Meignan ; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Agaisse. Cravaté Chinois bleu. — 1^{er} et 2^e prix (parquets, mâles et femelles), M. Cussonneau. Blondinette. — 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse obtient les premiers prix dans les catégories suivantes : Satin Barré, Satin Etincelé, Frisé Milanais Blanc, Frisé Hongrois Bleu, Frisé Hongrois Rouge, Canavin Noir, Capucin Rouge et Coquillé Allemand. Queue de Paon Blanc. — 1^{er} prix (parquets) et 2^e (mâles), M. Chéné-Durand ; 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse ; 2^e prix, M. Mourocq. Queue de Paon Bleu. — 2^e prix (parquets), M. Mourocq ; 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse. MM. de Jourdan, Agaisse, Mme Daniel-Lacombe, MM. Attenhofer, Regula, Docteur Ramé et Varin figurent également au palmarès pour des premiers et deuxième prix dans les autres catégories. LAPINS Dans les diverses catégories de ce groupe figurent, comme premiers et deuxième prix les éleveurs suivants : Mme Bodinier-Poché, MM. Ripoché, Quesnon, Houeix, Salin, Mme David, MM. Hémin, Morisseau, Remaud, Mérand, Châtelier, Mlle Petiteville, M. Crimont, Mlle Logereau-Demangeat, MM. Lebert, Dieulungard, D^r Ramé, Mmes Yon, Pineau, Sporek, Mlle Mercler, Le Chevallier, MM. Gombert et Mary. OIES ET PINTADES Eleveurs ayant obtenu des premiers et deuxième prix : Mme Bodinier-Poché, Mlle la comtesse Armand, Mme la vicomtesse de Logereau, Mme Sporek, MM. Agaisse, de Pontbriand, et l'Elevage du Port-Bossino. CANARDS Nantais. — 1^{er} et 2^e prix (parquets, mâles et femelles), M. Grollier Robert. Rouen Clair. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), Mme Bodinier-Poché. Coureur Indien Blanc. — 2^e prix (parquets), Elevage du Port-Bossino. Coureur Indien Fauve. — 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Agaisse. Kaki Campbell. — 1^{er} prix (parquets), M. Flamencourt ; 2^e prix, Elevage du Port-Bossino ; 2^e prix (mâles et femelles), Mme Sporek. Barbarie. — 1^{er} prix (mâles), Ferme avicole de la Garde. Barbarie Gris Cendré. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. de la Pinsonnais. M. Agaisse obtient les premiers prix dans les catégories suivantes : Sauvage, Mandarin et Carolin, Siffleurs, Sarcelle d'été et Courtes Carlier. DINDONS MM. Dréan de Saint-Martin, Agaisse, Bory, la Ferme avicole de la Garde et l'Elevage du Port-Bossino obtiennent les premiers prix. OISEAUX DE VOLIERE Ont obtenu des premiers prix : MM. Mullin, Hureau, Vincent, Joachim, Blin, Marec, Richardeau, Mme Robin et M. Cussonneau, ce dernier avec un nombre important de récompenses. RACES NAINES Sebright Dorée. — 1^{er} prix (parquets) et 1^{er} prix (coqs), Mme Lagueau-Monand ; 2^e prix, M. Obligi ; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Obligi. Java Noir. — 1^{er} prix (coqs et poules), Mme Bodinier-Poché ; 2^e prix (coqs et poules), M. Agaisse. Wyandotte Naine. — 2^e prix (poules), Mme Bodinier-Poché. Wyandotte Naine Perdrix. — 1^{er} prix (coqs), 2^e prix (poules), Mme Bodinier-Poché.

SARCLAGE, HERSAGE, BINAGE

Toutes les plantes cultivées sans exception ont besoin, pendant le cours de leur végétation, de façons culturales destinées à activer leur développement et à les fortifier. Les principales de ces opérations sont le sarclage, le hersage et le binage. Leur but essentiel à tous les trois est la chasse aux mauvaises herbes qui vivent au détriment de la plante en culture et qui, très rustiques, très foisonnantes, ont bientôt fait de l'étioler. Les mauvaises herbes sont particulièrement malfaisantes pour les céréales. Si l'on ne veille dès le début à leur destruction, on ne parvient plus à s'en débarrasser, le champ est perdu. Vous aurez eu beau n'employer que des semences d'une sélection parfaite et recourir à la fumure la plus judicieusement appliquée, frais et peines sont sans compensation à l'heure de la récolte, ce n'est pas la plante cultivée qui en profite, c'est la plante adventice. Cette année surtout, ces façons de sarclage, de hersage et de binage devront être multipliées car les pluies de l'arrière-saison ont singulièrement favorisé l'invasion des envahisseurs par les végétaux parasites. L'avenir d'une récolte est dans la bonne préparation du sol, son ameublissement, sa fumure méthodique et enfin sa propreté maintenue jusqu'au bout aussi parfaite que possible. L'enlèvement des mauvaises herbes à la main serait le procédé naturellement le plus parfait, mais il est trop lent et trop dispendieux, surtout au prix actuel de la main-d'œuvre. Il faut donc recourir aux procédés mécaniques et il est, à cet égard, plus que temps de s'y mettre, mieux vaudrait même avoir déjà commencé. Le sarclage doit, en effet, commencer dès que la plante adventice apparaît à côté de la plante cultivée et il doit être continué à chaque apparition nouvelle. Dans la petite culture, cette façon se donne au sarclage ou à la houe à main. Dans les moyennes et grandes exploitations, on a recours à la herse, à la houe à cheval, à l'extirpateur ou au scarificateur, selon l'importance et la nature de la culture. Le hersage est une opération que l'on peut classer à part. Il donne surtout d'excellents résultats quand les mauvaises herbes sont à racines superficielles et qu'elles végètent dans une céréale vigoureuse. C'est, du reste, le procédé le plus pratique à employer sur les emblavures ensimées à la volée. Que parfois la herse arrache quelques pieds de la céréale, il ne faut pas s'y arrêter, la masse des autres n'en sera que plus à l'aise et le proverbe a bien raison qui dit que le herser ne doit pas regarder derrière lui. Le hersage a de plus l'avantage d'équivaloir à une façon légère d'ameublissement du sol trop tassé et de faire taller la jeune paille soulevée par la végétation. Mais, avec des plantes adventices à racines longues ou pivotantes, telles que les chardons, le hersage serait insuffisant. Il faut, à l'aide du sarclage enfoncé obliquement dans le sol, couper la plante au-dessous du collet. Dans les exploitations importantes où la culture en ligne est généralement pratiquée, il est de tous points avantageux — économie de temps et d'argent et d'effet produit — de recourir à la houe à cheval. Les sarclages s'opèrent de préférence à la suite d'une pluie légère qui facilite l'arrachage. Une façon culturale de plus efficace et qui, malheureusement, n'est pas assez souvent pratiquée, peut-être l'est-elle même moins qu'autrefois, c'est le binage. Non seulement le binage assure, comme le sarclage, la destruction des plantes parasites, mais encore il ameublit le sol et l'empêche de se dessécher, de là les dictons agricoles bien souvent répétés jadis : « Biner vaut arroser », ou : « Biner, c'est fumer sans fumier ». L'observation scientifique donne raison à la sagesse de nos ancêtres. « Biner vaut arroser », — dans le sol, en effet, l'eau s'élève par capillarité comme elle fait, par exemple, dans un morceau de pain disposé sur une assiette contenant une mince couche liquide, et ce phénomène se traduit avec d'autant plus d'intensité que la terre est plus tassée. Si donc, par un binage, on rend meuble la surface du sol, la fraîcheur tend à se conserver dans les parties inférieures parce que cet ameublissement, qui rompt l'adhérence entre les molécules de terre, interrompt en même temps la capillarité ou la rend tout au moins plus inactive. Prenez un morceau de sucre, couvrez-le d'une couche de sucre en poudre et placez ainsi sur une assiette où vous versez un liquide coloré, du vin par exemple. L'ascension de celui-ci se fera très rapidement dans la masse du morceau de sucre et s'arrêtera net en arrivant à la poudre de la couche. C'est ainsi que cela se passe pour la terre, le sol correspond au morceau de sucre et la surface remuée par le binage à la couche de poudre. D'un autre côté, considérons la pratique couramment suivie par le jardinier. Une graine est semée, il donne un coup de râteau pour l'enfouir, puis roule ou bat le sol. Cette première opération, comme d'ailleurs celle du roulage en grande culture, a pour but et pour résultat de favoriser l'ascension de l'humidité à la surface du sol et, par suite, la germination. Mais dès que celle-ci s'est produite et que la plante commence à pousser, le jardinier se hâte de prendre la binette et de pratiquer un premier binage. C'est qu'il veut ramener et maintenir par là la fraîcheur en profondeur, là où plongeront les racines et c'est, en effet, la condition indispensable à une végétation rapide, régulière et forte. « Biner, c'est fumer sans fumier » — les ferments nutritifs, ces particules microscopiques productrices de nitrates, trouvent en effet, dans le sol ainsi remué, les conditions d'aération et d'humidité indispensables à leur action. « Le jour, disait Déhéran, où nos cultivateurs comprendront l'importance des façons culturales, des binages surtout, nous pourrions nous passer en Europe des 500.000 tonnes de nitrates de soude que l'agriculture emprunte tous les ans au Chili et au Pérou. L'avenir est à la bêche, au scarificateur, à la herse, à tout instrument qui pourra le mieux et le plus remuer, aérer, triturer le sol. Jean D'ARAUDES, Professeur d'agriculture.



LES VIEUX DICTONS

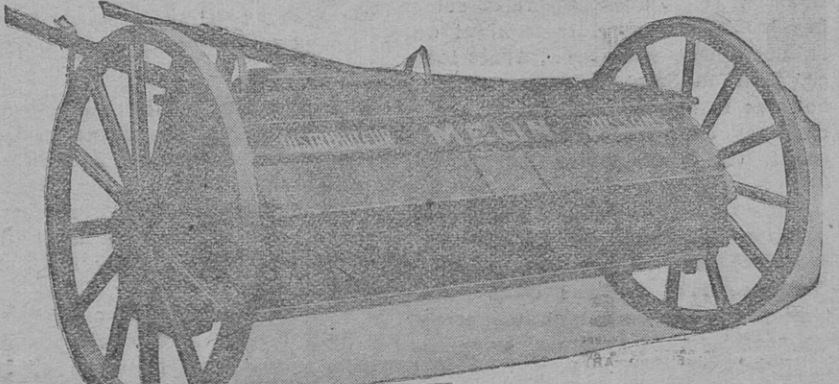
Si les vieux dictons ne doivent pas toujours être considérés comme infailibles, ils sont cependant le résultat de longues observations de ceux qui nous ont précédés et très souvent ils se rapprochent de la réalité : sans être superstitieux, ma longue expérience m'a permis de constater que souvent ils s'accordent avec des données météorologiques périodiques qui sont venues confirmer les vieilles observations, pour ne vous en citer que deux : 1^o Si à la Saint Vincent (22 janvier), si ce jour là le temps est clair et beau, vigneron prépare tes tonneaux car tu auras assurément plus de vin que d'eau. 2^o Si le vent est à l'est le dimanche des Rameaux, il sera là les trois quarts de l'année. Ces deux dictons se sont produits cette année 1933. On est sur le point de voir apparaître une année sèche et chaude, il conviendra donc de faire les travaux de notre petit jardin comme si ces faits devaient se réaliser, faire des semis plus précoces pour faire des plantations plus hâtives ; pour qu'elle résiste mieux à la sécheresse, tenir toute votre terre en repos par un bon labourage qui rendra la terre plus friable afin d'empêcher l'évaporation qui se produit toujours par temps sec. C'est le moment de faire les plantations d'artichauts afin qu'ils prennent de la force avant les grandes chaleurs et ils seront plus aptes à résister au temps sec si il en survient. On sèmera les betteraves à salades, les cardons, les carottes hâtives qui donneront des produits août, septembre ; puis, à la fin du mois, les carottes tardives pour l'hiver, le céleri à côtes et la rave, le poireau. C'est aussi le moment de semer les choux cabus hâtifs et tardifs, choux de Bruxelles, choux navets, rutabagas ; si la saison se montre sèche, on aura à redouter l'invasion des altises qui sont très friandes des jeunes plants de choux, de même que de tous les crucifères, aussi en prévision on devra toujours avoir à sa disposition de la nicotine ; si elle pèse 10 degrés, on l'étendra dans neuf fois son volume d'eau et avec laquelle on pulvérisera les semis aussitôt la levée ; il sera indispensable de recommencer l'opération plusieurs jours de suite pour éloigner les altises qui se multiplient avec rapidité par le temps sec et chaud. Si vous n'avez pas de nicotine à votre disposition, prenez des cendres, de la chaux vive, que vous mettrez dans un petit sac clair que vous agitez le matin à la rosée au-dessus de votre semis, la couleur

MELON

Vous pouvez dès maintenant semer des melons pour la pleine terre en choisissant une variété rustique comme le melon Charentais qui est de culture facile et qui s'accommode bien du plein air et vous donnera, en août-septembre, des fruits délicieux. Pour gagner quelques jours, si vous avez un endroit bien abrité, vous pouvez semer quelques graines que vous piquerez une à une la pointe en bas et que vous espacerez de quelques centimètres, de sorte que vous ayez des plants trapus, vous ferez votre semis en terre friable et bien amandée. Si vous craignez les mauvais temps, vous couvrirez votre semis d'une feuille de verre que vous maintiendrez élevée avec trois petits piquets auxquels vous aurez fait préalablement une encoche pour recevoir le verre, de sorte que vous puissiez le soulever au besoin. Quand vos plants auront les cotylédons bien développés et que les premières feuilles commenceront à paraître, préparez une planche de 1 m. 33 de largeur et de longueur proportionnée à la quantité que vous voulez cultiver en terre bien friable et richement amandée ; vous ferez en sorte que votre planche soit légèrement bombée dans le sens de la longueur pour permettre que l'eau puisse s'écouler plus rapidement s'il survient des pluies, et si l'on fait beaucoup de plants, vous planterez plus petits que gros, la reprise en sera plus facile. Après les avoir soulevés avec précaution afin de rompre le moins de racines possible, vous tendrez un cordeau sur le sommet de votre planche, vous ferez un léger trou avec deux doigts, puis après avoir introduit le plant, vous tasserez légèrement avec la main et vous continuerez votre plantation à 0,10 cent. de distance sur la ligne. Vous ferez en sorte que les nouvelles feuilles soient disposées perpendiculairement à la ligne afin que les branches qui naîtront à l'essai des feuilles puissent se développer librement. Quelques jours après la plantation, quand les pieds auront formé ou quatre feuilles, on les pincera au-dessus de la deuxième feuille et on supprimera les deux cotylédons puis on donnera un léger coup de paillette pour détruire toutes les nouvelles herbes qui ne manqueront pas d'apparaître et on pourra étendre un léger pailletis qui empêchera l'évaporation et qui empêchera la terre de se croûter s'il survient des pluies d'orage, puis on laissera développer les deux branches qui ont été ménagées jusqu'à la cinquième feuille, et on les pincera immédiatement au-dessus. Les nouvelles branches qui porteront des fleurs femelles et qui se reconnaissent facilement, elles possèdent un léger renflement immédiatement au-dessus de la corolle, seront pincées à deux feuilles au-dessus du fruit ; toutes les autres branches seront pincées à une feuille, puis on les laissera de nouveau croître librement et on se contentera d'arrêter les nouvelles branches quand elles arriveront sur le sentier. On peut laisser plusieurs fruits se développer sur le même pied. Si l'on veut avoir manqué quelques plants pour votre plantation, vous pourriez compléter en semant sur place, vous aurez ainsi une réserve plus prolongée. Tous les soins seront les mêmes et consisteront à désherber votre terrain, les mauvaises herbes vivant toujours au détriment des cultures que l'on veut obtenir. Un ami de la terre, VINET père.

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du tonneau mouvant par un seul arbre. Bonne construction. Larg. d'épandage : 1^{er} 50... 1.845 fr. — 1^{er} 75... 1.870 — 2^e 100... 1.900. Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Herses Canadiennes



à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées : Nombre de dents : Largeur de travail : Poids : Prix avec manchetons sans roue. 5 - 0.60 - 47 kil. - 172 fr. 7 - 0.70 - 59 - 210 - 9 - 0.90 - 70 - 255 - 10 - 1.00 - 73 - 265 - 11 - 1.10 - 80 - 300 - 12 - 1.20 - 82 - 310. Majoration pour 1 roue : 12 fr. — 3 roues : 34 fr. Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport. Commandez dès maintenant vos : RATEAUX, FANEUSES, FAUCHEUSES et LIEUSES.

Cultivateurs

A dents flexibles et soles reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures. MODELE REGULER, dents intérieures, sur 3 traverses : Avec avant-train à vis à 1 roue : Largeur 1 levier 2 leviers. 5 dents..... 0^h90 310 fr. 325 fr. 7 - 0^h90 325 > 340 > 9 - 1^h30 375 > 390 > 11 - 1^h60 420 > 445 > Avec avant-train à vis à 2 roues : Largeur 4 leviers 5 leviers. 5 dents..... 0^h90 330 fr. 345 fr. 7 - 0^h90 345 > 360 > 9 - 1^h30 395 > 410 > 11 - 1^h60 445 > 465 > MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus. Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers. Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Charrues Vignerones

CHARRUES ARAIRES : A soc ordinaire, corps droit non déporté, manœuvres fixes : 215, 245 ou 275 fr., suivant force. Suppléments 16 ou 18 fr. pour coudre, ou versoir Triplex. A barre mobile, corps droit non déporté : 235, 265 ou 295 fr. Mêmes suppléments pour coudre ou versoir Triplex. CHARRUES DECHAUSSEUSES : A soc ordinaire, corps déporté : 235, 265 ou 295 fr. suivant force. Suppléments 16 ou 18 fr. pour coudre ou versoir Triplex. A barre mobile, corps déporté : 255, 285 ou 315 fr., suivant force. Mêmes suppléments pour coudre ou versoir Triplex. Prix départ. Remise aux adhérents. Nous consulter au Syndicat.

Décavillonneuses

Nous consulter au Syndicat.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège. Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

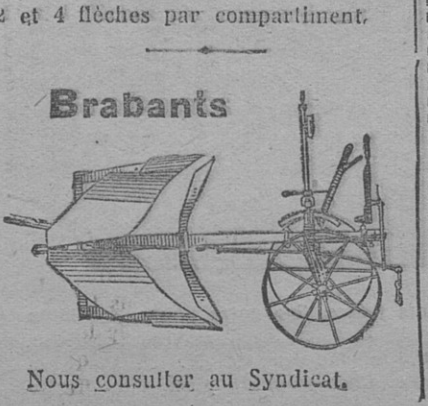
Largeur	Diam 0 ^h 36	Poids MOYEN
1 ^{er} 40	285 k.	0 ^h 55 0 ^h 60 0 ^h 65
1 ^{er} 60	305 k. 315 k. 360 k. 385 k.	
1 ^{er} 80	320 k. 335 k. 385 k. 415 k.	
2 ^{er} 00	340 k. 355 k. 405 k. 440 k.	
2 ^{er} 20	355 k. 365 k. 435 k.	

Prix au kilo : 1 fr. 85 départ usine. Remise à nos Adhérents.

Herses aratoires en Z

Herses à 3 haches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage, rainettes centrales d'articulation. Dents de : 13" 14" 15" 16" 17". 2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k. 3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 106 k. 4 comp., 60 dents. 92 k. 117 k. 143 k. Prix du kilo : 2 fr. 70, départ usine. Remise à nos adhérents. Tous autres modèles de herses à 2 et 4 haches par compartiment.

Brabants

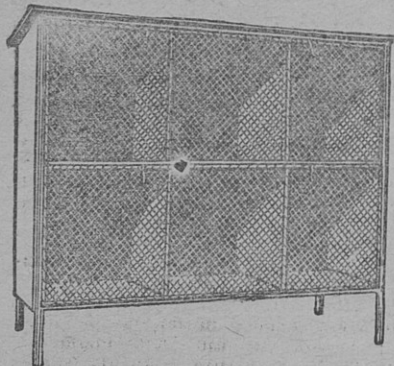


1933 La grande manifestation économique de province XII^e FOIRE DE RENNES 29 Avril au 7 Mai inclus Section Agricole : 6 DERNIERS JOURS

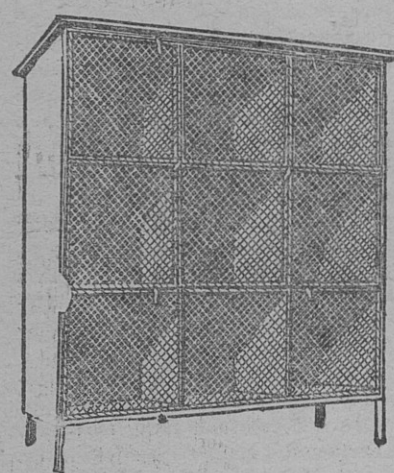
Clapier pratique

Nous pouvons fournir à nos adhérents un nouveau clapier pratique, solide et économique. Armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8. Entourage en fibrociment épais et de bonne qualité absolument imputrescible. Cloisons également en fibrociment et démontables pour agrandissement des cases.

6 cases de 0°50x0°55x0°70
Prix : 395 francs



9 cases de 0°52x0°53x0°70
Prix : 545 francs



Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.

Devis spéciaux et constructions de tout poulailler et volières sur demande. S'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

CHEMINS DE FER D'ALSACE ET DE LORRAINE, EST, ETAT, MIDI, NORD, P.L.M., ALGERIENS DE L'ETAT, TUNISIENS ET SPAS-GARAS

BILLETS DE FAMILLE D'ALLER ET RETOUR FRANCE-ALGERIE OU FRANCE-TUNISIE

Voici le moment le plus propice pour visiter l'Algérie et la Tunisie. Vous pouvez le faire à bon compte, grâce aux billets d'aller et retour à prix réduit que les gares des Grands Réseaux français délivrent sur demande faite quatre jours à l'avance pour toutes les gares des Réseaux algériens de l'Etat et du P.L.M., des Chemins de fer tunisiens et de Sfax à Gafsa.

Ces billets comportent, en effet, pour les parcours en chemin de fer, une réduction de 25 % pour la deuxième personne, 50 % pour la troisième personne et 75 % pour les suivantes. Ils offrent une longue validité et sont également délivrés au départ de l'Algérie et de la Tunisie pour la Métropole.

L'itinéraire du voyage peut être différent de celui de l'aller.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux Bureaux de renseignements et bureaux de ville des Grands Réseaux de Chemins de fer français, aux Agences de voyages, etc.

Agence BAUDILLON

31, rue Georges-Clemenceau
LA ROCHE-SUR-YON

A VENDRE A L'AMIABLE A BERNEUIL (Charente)

Une BELLE PROPRIÉTÉ de 37 hect. environ, d'un seul tenant, entourée de rivières, rivière à proximité, bonnes terres labourables, prairies, vignes, bâtiments d'exploitation pouvant loger deux familles.

Jouissance de suite par libre disposition. Très grandes facilités de paiements.

Pour renseignements, s'adresser à M. BAUDILLON, 31, rue Georges-Clemenceau.

MEUBLES ALMA

Maison de confiance

15, Chaussée Madeleine, NANTES

Voici le PRINTEMPS

RENOUVELEZ VOTRE SANG UN MEDICIN DE CAMPAGNE

a trouvé dans le calme favorable aux études, un traitement réellement curatif de l'ECZEMA, des PLAIES VARIQUEUSES, de l'ARTHRITISME et de toutes les maladies de la peau; traitement peu coûteux; guérison assurée. Pour toutes attestations et renseignements gratuits sur l'application de sa méthode, s'adresser toutes Pharmacies ou à défaut au : Laboratoire L. FONTAN à ANCIENIS (Loire-Inférieure)

La Vie Syndicale

Electrifications Rurales

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu le dimanche 23 avril.

A Joué-sur-Erdre, Salle de la Mairie, à 9 h. 45 (heure légale).
A Ligné, Salle de la Mairie, à 11 h. 45 (heure légale).

Offres et Demandes

Service réserve à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

74. — A vendre, tombereau à cheval, état neuf. S'adresser au Syndicat.
75. — Ferme de 20 à 25 hectares, à louer, au gré des preneurs, en Vieilleville. S'adresser à M. Gai-gard, rue Bonne-Garde, Nantes.
76. — A louer de suite, ou pour le 11 novembre 1933, petite ferme, neuf hectares, terres, prés, vignes. Du Mottay, à Rouans (Loire-Inf.).

DEMANDES

47. — Ménage sérieux avec enfants en âge de travailler, demande place, homme garde républicain, pourrait s'occuper jardin et autres travaux; femme basse-cour; libre novembre prochain. S'adresser au Syndicat.
48. — On demande une ferme de 25 à 30 hectares, cheptel monté. S'adresser au Syndicat.
49. — Célibataire, 26 ans, demande place cultivateur-vigneron-jardinier. Bonnes références. S'adresser à M. Pierre Lefort, Château de la Musse-tière, Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée).
50. — Célibataire, 28 ans, cherche place jardinier-horticulteur ou maraîcher, région Nantes. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.
51. — On demande ménage vigneron, sérieux, actif, ayant si possible un fils en âge de travailler, pour la Toussaint prochaine.

Chemins de Fer de l'Etat

POUR PREPARER VOS VACANCES

Voyageurs à la recherche d'un joli site ou d'une plage de famille, vous menez pas en route sans avoir préparé votre voyage. Un voyage bien établi vous fera passer d'agréables vacances. Dans ce but, les Chemins de fer de l'Etat viennent de rééditer le guide officiel illustré qui contient, en plus d'une documentation touristique très intéressante, de nombreuses photographies et cartes des régions desservies.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du Réseau Bureaux de Tourisme des gares de Paris (Saint-Lazare et Montparnasse) et de Rouen-R.D., ainsi que dans les principales agences de Paris, au prix de quatre francs l'exemplaire.

Il peut également être adressé à domicile contre l'envoi préalable d'un mandat-carte de 5 francs pour la France et de 6 fr. 50 pour l'étranger au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, à Paris (8°).

GRÈVE ACCOMPAGNÉE DE TROUBLES GRAVES

De toutes les grèves, la plus dangereuse par ses conséquences, est celle de l'intestin; la constipation qui menace chacun de nous et peut dégénérer en troubles graves: inflammation intestinale, appendicite, entérite, péritonite, et causer ses méfaits à l'estomac (dyspepsie, indigestion) et à tout le corps (arthrite, rhumatismes)...

Brisez cette paresse néfaste de l'intestin aussitôt qu'elle se manifeste, et comment? Pas par la violence; la purge violente l'intestin, aussitôt l'effet passé, celui-ci reprend son immobilité. Mais au contraire par la douceur, par une médication NATURELLE qui lui réapprenne à travailler, à fonctionner normalement, par la cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, dépuratrice des fonctions qui vient toujours à bout de la constipation la plus rebelle et de ses conséquences.

La preuve? Cette lettre prise entre mille qui nous parvenait chaque jour et qui indique à tous les malades de l'intestin le bon, le vrai, le seul remède.

20 décembre 1932.
Souffrant depuis plusieurs années de dyspepsie, de constipation et d'arthrite sèche, j'ai pris 3 flacons de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON et je suis guéri. Je suis heureux de vous faire connaître ce bon résultat et je vous autorise à publier ma lettre pour rendre service à ceux qui souffrent.

Albert HALLOPE,
Vern-d'Anjou (Maine-et-Loire).
Tisane des Chartreux de Durbon, 14, rue du Bac, toutes pharmacies. Renseignements et attestations, Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble.

EXCELLENTE DE DION-BOUTON, torpédo 10 CV, détachée, affaire confiance. VENDRAIS ou ECHANGERAIS contre vin, brabant 123 kg, machine à laver avec essoreuse neuve; Super Royal. VENDRAIS ou ECHANGERAIS contre fusil, meule automatique pour lame de faucheur; Renouv; 2 supports de lame Le Lorain. VENDS charnu Groleau, quatre bœufs 200, S'adr. à M. Eug. Grivet, St-Hilaire-de-Riez (Vendée).

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Brisesures de Riz..... 65 »
Farine de Manioc..... 38 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kil. 68 »
Issues de riz..... 54 »
Remouillage de fèves (sacs 75 kilos)..... au cours
Les 100 kilos logés sur wagon Chantonnay..... 70 »
« LE TITAN »..... 80 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins..... 70 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantonnay..... 70 »
Farine « Sainte-Anne »..... 70 »
Farine Arachide « Armor »..... 80 »
Mais pour volailles (quantité importante, nous consulter)..... 83 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 83 »
TOURTEAUX DE LIN « ROBBE » En plaques..... 70 »
En vrac, départ usines de Dieppe, En farine..... 97 »
Départ Saint-Etienne-de-Montluc. Farine lactée T. T..... 197 »
Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles)..... 66 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Proviend « Sucraff » N° 1... 72 »
« Sucraff » N° 2... 69 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 92 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédané, avoine, tourteaux)..... 94 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 89 »
Optima pour porcelets et truies..... 142 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BOEUFs

Optima lait vert..... nus 79 »
Optima lait vert..... logés 84 »
Optima lait rouge..... logés 102 »
Optima pour engraissement des bœufs..... logés 93 »
Optima veaux élevage rouge. 102 »
Les 100 kilos logés.

Optima veaux élevage vert.....

Les 100 kilos logés.
Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos. 14 »
Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande alimentaire 165 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Coquilles huîtres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Huile mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses..... 130 »
N° 2 pour sujets en croissance..... 140 »
N° 2 bis, pour poussins..... 160 »
N° 2 ter, pour poussins..... 145 »
N° 3, pour poules en mue..... 145 »
Les 100 kilos nus départ Nantes
Coquilles d'huîtres..... 65 »
Les 100 kilos logés.
Boulettes « LAPOX »..... 110 »
Les 100 kilos nus.
Farine de poisson..... 195 »
Les 100 kilos logés.
Farine de viande..... 195 »
Les 100 kilos logés.

Chaux agricole

Chaux roches..... 95 »
Chaux blutée (sacs toile)..... 90 »
Chaux blutée (sacs papier)..... 110 »
Les 1.000 kilos, départ Chateaufonds.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuilaye
HUILE D'OLIVE
Par estagnon de 5 litres..... 47 50
(loges franco gare).
Par estagnon de 10 litres..... 91 »
(loges franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

6 litres, La Délicate, loges franco gare, 31 fr.
10 litres, La Délicate, loges franco gare, 58 fr. 50.
6 litres, La Délicate, loges départ Nantes, 25 fr. 25.
10 litres, La Délicate, loges départ Nantes, 49 fr. 50.
28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 102 fr.

Mais de Semence

Bulgarie Blanc..... 89 »
Roux..... 85 »
Plata..... 86 »
Lauragais..... 87 »
Ruffec..... 98 »
Blanc des Landes..... 99 »
Roux des Landes..... 102 »
Ces prix s'entendent par wagon complet, marchandise logée et départ, suivant provenance.

Produits Viticoles

Soufre sublimé..... 125 »
(par 50 kilos, augmentation 3 fr. aux 100 kilos).
Bouillie Azur..... 180 »
Bouillie Baroussé 60° :
logée en sacs de 50 k. 175 »
— 10 k. 178 »
en caisse de 12 boîtes
Bouillie « Maclefield » :
en caisse de 25 paquets de 2 kilos :
la bouillie 60 %..... 180 »
la bouillie 50 %..... 167 »
de 2 kilos..... 200 »
SULFATE DE CUIVRE..... au cours

Savons

Savon, marque G.I.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 235 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or extra pur, 72 % d'huile.....

250 »
Les 100 k. départ Nantes.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour.

Cours des Vins

Muscadet..... 850 à 950
Gros-plant..... 400 à 480
Noah..... 160 à 200
Seibel..... 380 à 425

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 25 avril. — Le Loroux, Nantes, Vallet.
Mercredi 26. — Châteaubriant, Guérande, Saint-Gildas-des-Bois.
Jeudi 27. — Pont-Saint-Martin, Ancenis, Plessé.
Vendredi 28. — La Chapelle-des-Marais.
Dimanche 30. — Fay, Saint-Nazaire.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 14 avril
VEAUX : 451. — Le kilo sur pied, 5 à 7 fr. Tous les kilos payables. Moyenne, 6 francs.

BOEUFs : 2. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 2,50 à 3; 2e qualité, 2 à 2,50; 3e qualité, 1 à 2. — Derrière : 1re qualité, 4,50 à 5,25; 2e qualité, 3,75 à 4,50; 3e qualité, 3,25 à 3,75.
MOUTONS : 316. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr.; 2e qual. 6 à 7 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 451. — Le kilo sur pied : 5 à 7 francs.

Il est à observer que ces prix s'entendent en ville frais de marché; porte de kilo à décaire, 0 fr. 30. Moyenne des veaux : 5 fr. 20.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 170
Paille d'orge en bottes..... 160
Paille d'avoine en bottes..... 165
Foin, les 500 kilos..... 185 à 200

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 19 avril.
Artichauts, le 12, 2 fr. — Asperges, la botte, 6 fr. — Betteraves, le 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 75. — Carottes nouvelles, la botte, 1 fr. 75. — Choux-pommes vieux, les 16, 18 fr. — Choux-pommes nouveaux, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, les 12, 6 fr. — Cresson, les 12, 7 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. 50. — Endives, le kilo, 2 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. 75. — Oignons nouveaux, le paquet de 30, 1 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissen-lits, le kilo, 1 fr. 50. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 2 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonaires, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 4 fr. — Pommes de terre nouvelles, le kilo, 2 fr. 75.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 19 avril.
POMMES DE TERRE. — La situation ne s'est en rien modifiée; c'est toujours le marasme et l'incertitude.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Rogate d'Orléans, 16 à 17; Hollandaise de Bretagne, 15 nominal; Saucisse rouge de Bretagne, grosses trices, 20 à 21; toutes venantes, 18 à 20; du Loiret et du Poitou, 21 à 22; Anjou, 20 à 21; Ronde jaune de Bretagne, 15 à 16; Sarthe, 16 à 18; Loiret, 17 à 18; Eers-ellingen Nord, 15 à 18; Loiret, 20 à 21; Industrie Oise, 13 à 14; Rosa Meuse, Ardennes, 20; Marne, 22; Loiret, 20 à 21; Loire-et-Cher, 17 à 18.

CAROTTES. — Marché insignifiant. Carottes stationnaires. On cote aux 100 kilos, marchandise logée départ : Poitou et Saint-Omer, 40; Ancenis, Yonne, Luc et Loiret, 25; Meaux, 45.

NAVETS. — Marché à peu près nul.

aux anciens cours, de 30 à 40 fr. les 100 kilos départ, logé.
OIGNONS. — Pas de modifications. On traite l'égyptien de 118 à 122 pour l'extra et de 108 à 112 pour le premier choix, départ Marseille, aux 100 kilos logés.

Cours des Vins

Muscadet..... 850 à 950
Gros-plant..... 400 à 480
Noah..... 160 à 200
Seibel..... 380 à 425

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 25 avril. — Le Loroux, Nantes, Vallet.
Mercredi 26. — Châteaubriant, Guérande, Saint-Gildas-des-Bois.
Jeudi 27. — Pont-Saint-Martin, Ancenis, Plessé.
Vendredi 28. — La Chapelle-des-Marais.
Dimanche 30. — Fay, Saint-Nazaire.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 14 avril
VEAUX : 451. — Le kilo sur pied, 5 à 7 fr. Tous les kilos payables. Moyenne, 6 francs.

BOEUFs : 2. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 2,50 à 3; 2e qualité, 2 à 2,50; 3e qualité, 1 à 2. — Derrière : 1re qualité, 4,50 à 5,25; 2e qualité, 3,75 à 4,50; 3e qualité, 3,25 à 3,75.
MOUTONS : 316. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr.; 2e qual. 6 à 7 fr. AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 451. — Le kilo sur pied : 5 à 7 francs.

Il est à observer que ces prix s'entendent en ville frais de marché; porte de kilo à décaire, 0 fr. 30. Moyenne des veaux : 5 fr. 20.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 170
Paille d'orge en bottes..... 160
Paille d'avoine en bottes..... 165
Foin, les 500 kilos..... 185 à 200

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 19 avril.
Artichauts, le 12, 2 fr. — Asperges, la botte, 6 fr. — Betteraves, le 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 75. — Carottes nouvelles, la botte, 1 fr. 75. — Choux-pommes vieux, les 16, 18 fr. — Choux-pommes nouveaux, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, les 12, 6 fr. — Cresson, les 12, 7 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. 50. — Endives, le kilo, 2 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. 75. — Oignons nouveaux, le paquet de 30, 1 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissen-lits, le kilo, 1 fr. 50. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 2 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonaires, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 4 fr. — Pommes de terre nouvelles, le kilo, 2 fr. 75.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 19 avril.
POMMES DE TERRE. — La situation ne s'est en rien modifiée; c'est toujours le marasme et l'incertitude.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Rogate d'Orléans, 16 à 17; Hollandaise de Bretagne, 15 nominal; Saucisse rouge de Bretagne, grosses trices, 20 à 21; toutes venantes, 18 à 20; du Loiret et du Poitou, 21 à 22; Anjou, 20 à 21; Ronde jaune de Bretagne, 15 à 16; Sarthe, 16 à 18; Loiret, 17 à 18; Eers-ellingen Nord, 15 à 18; Loiret, 20 à 21; Industrie Oise, 13 à 14; Rosa Meuse, Ardennes, 20; Marne, 22; Loiret